## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

Identificateur de produit

**PLEXUS® MA420W Adhesive** 

Autres moyens d'identification

0814 SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

**ITW Performance Polymers** Nom de la société

**Adresse** 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle

Numéro de téléphone

Télécopieur Courriel

978-777-1100

Numéro de téléphone

800-424-9300

d'appel d'urgence **Fournisseur** 

Non disponible.

## 2. Identification des dangers

**Dangers physiques** Liquides inflammables Catégorie 2 Catégorie 4 Dangers pour la santé Toxicité aiguë, par contact cutané Toxicité aiguë, par inhalation Catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé.

Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 Sensibilisation cutanée Catégorie 1A

**Dangers environnementaux** 

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Mention de danger

Liquide et vapeur très inflammables. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Nocif par inhalation.

Conseil de prudence Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom de la matière : PLEXUS® MA420W Adhesive SDS CANADA 1 / 11 0814 Version n°: 02 Date de révision: 06-Février-2022 Date d'émission : 25-Octobre-2021

#### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

**Autres dangers** 

Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

Renseignements supplémentaires

11.86 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 74.36 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 11.86 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation. 81.26 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 80.06 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthacrylate de méthyle		80-62-6	40 - 70
Acide méthacrylique		79-41-4	5 - 10
Triméthacrylate de triméthylolpropane		3290-92-4	0.5 - 1.5
ÉTHYLÈNE GLYCOL		107-21-1	0.1 - 1
N,N-diméthyl-p-toluidine		99-97-8	0.1 - 1
Autres composant sous les nive	eaux à déclarer		15 - 40

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

## 4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rincant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Nom de la matière : PLEXUS® MA420W Adhesive SDS CANADA 2 / 11 0814 Version n°: 02 Date de révision: 06-Février-2022 Date d'émission : 25-Octobre-2021

## Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur très inflammables.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Nom de la matière : PLEXUS® MA420W Adhesive SDS CANADA
0814 Version n°: 02 Date de révision: 06-Février-2022 Date d'émission : 25-Octobre-2021 3 / 11

## 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## Limites d'exposition professionnelle

METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	STEL	10 mg/m3	Aérosol, inhalable
		50 ppm	Fraction vapeur
	TWA	25 ppm	Fraction vapeur
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	

Composants	Туре	Valeur	
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	70 mg/m3	
		20 ppm	
ETHYLENE GLYCOL (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	410 mg/m3	
		100 ppm	
	TWA	205 mg/m3	

Nom de la matière : PLEXUS® MA420W Adhesive SDS CANADA

50 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée **Forme** Composants **Type** 20 ppm METHACRYLIC ACID (CAS **TWA** 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS Plafond 100 mg/m3 Aérosol 107-21-1) 50 ppm Vapeur. **STEL** 20 mg/m3 Particule. **TWA** 10 mg/m3 Particule. METHYL METHACRYLATE STEL 100 ppm (CAS 80-62-6) **TWA** 50 ppm Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) Composants Valeur **Forme Type** METHACRYLIC ACID (CAS **TWA** 20 ppm 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS **STEL** 10 mg/m3 Aérosol, inhalable. 107-21-1) 50 ppm Fraction vapeur **TWA** 25 ppm Fraction vapeur METHYL METHACRYLATE **STEL** 100 ppm (CAS 80-62-6) **TWA** 50 ppm Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) **Forme** Composants **Type** Valeur METHACRYLIC ACID (CAS **TWA** 20 ppm 79-41-4) ETHYLENE GLYCOL (CAS Plafond 100 mg/m3 Aérosol 107-21-1) STEL METHYL METHACRYLATE 100 ppm (CAS 80-62-6) **TWA** 50 ppm Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail) **Forme** Composants Valeur Type METHACRYLIC ACID (CAS **TWA** 70 ma/m3 79-41-4) 20 ppm Plafond ETHYLENE GLYCOL (CAS 127 mg/m3 Vapeur et brouillard. 107-21-1) 50 ppm Vapeur et brouillard. METHYL METHACRYLATE **TWA** 205 mg/m3 (CAS 80-62-6) 50 ppm Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21) Composants **Type** Valeur **Forme** METHACRYLIC ACID (CAS 15 minutes 30 ppm 79-41-4) 8 heures 20 ppm

Nom de la matière : PLEXUS® MA420W Adhesive

SDS CANADA

0814 Version n°: 02 Date de révision: 06-Février-2022 Date d'émission : 25-Octobre-2021

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21) **Forme** Valeur Composants Type ETHYLENE GLYCOL (CAS Plafond 100 mg/m3 Aérosol 107-21-1) 15 minutes 100 ppm

METHYL METHACRYLATE

(CAS 80-62-6)

8 heures

50 ppm

Valeurs biologiques limites

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial. Un

écran facial est recommandé.

Protection de la peau

**Autre** 

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les **Protection respiratoire** 

limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. **Dangers thermiques** 

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** Pâte.

> Liquide. État physique

**Forme** Liquide. Pâte. Non disponible. Couleur Odeur Non disponible. Non disponible. Seuil olfactif

Point de fusion et point de

congélation

Ha

-48 °C (-54.4 °F) estimation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 100.5 °C (212.9 °F) estimation

Point d'éclair 10.0 °C (50.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

2.1 % estimation

inférieure (%)

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

12.5 % estimation

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Nom de la matière : PLEXUS® MA420W Adhesive 0814 Version n°: 02 Date de révision: 06-Février-2022 Date d'émission : 25-Octobre-2021

46.36 hPa estimation Tension de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

**Température** 67.78 °C (154 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

**Autres informations** 

0.97 g/cm3 Densité Non explosif. Propriétés explosives

Inflammable IB estimation Classe d'inflammabilité

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 0.97

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Agents comburants forts. Nitrates. Peroxydes.

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les

températures supérieures à la température de décomposition. Éviter les températures supérieures

au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

## Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation.

Contact avec la peau Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux. Contact avec les yeux Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut

provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Nocif par inhalation. Nocif par contact cutané. Toxicité aiguë

Résultats d'épreuves Composants **Espèces** 

ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1)

<u>Aiguë</u> Cutané

**DL50** Lapin 9530 mg/kg

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

<u>Aiguë</u> Inhalation

CL50 Souris 18.5 mg/l, 2 heures

Nom de la matière : PLEXUS® MA420W Adhesive SDS CANADA

Résultats d'épreuves **Espèces** Composants

**Orale** 

**DL50** Rat 7800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires Provoque de graves lésions des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**ACGIH - Sensibilisation** 

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Acide méthacrylique (CAS 79-41-4) Irritant ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1) Irritant Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

Sensibilisateur. Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisateur.

Pas un sensibilisant respiratoire. Sensibilisation respiratoire Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu à la suite d'une exposition prolongée. Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. ÉTHYLÈNE GLYCOL (CAS 107-21-1) Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

N,N-diméthyl-p-toluidine (CAS 99-97-8) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets Effets chroniques

chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acide méthacrylique 0.93 ÉTHYLÈNE GLYCOL -1.36Méthacrylate de méthyle 1.38

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Nom de la matière : PLEXUS® MA420W Adhesive SDS CANADA **Autres effets nocifs** 

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des Instructions pour l'élimination

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

#### **TMD**

**Numéro ONU UN133** 

Désignation officielle de

ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable, Limited Quantity

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

3 Classe Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage

Dangers environnementaux Non disponible.

l'utilisateur

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

**UN** number **UN1133** 

**UN proper shipping name** Transport hazard class(es) Adhesives containing flammable liquid, Limited Quantity

3 Class Subsidiary risk П Packing group **Environmental hazards** No. **ERG Code** 3L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only

Allowed with restrictions.

**IMDG** 

**UN number** UN1133

**UN proper shipping name** Transport hazard class(es) ADHESIVES containing flammable liquid, Limited Quantity

Class 3 Subsidiary risk Ш Packing group

**Environmental hazards** No. Marine pollutant

**EmS** F-E, S-D

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Non déterminé(e). Transport en vrac selon

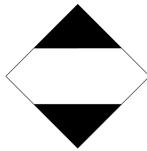
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

Nom de la matière : PLEXUS® MA420W Adhesive SDS CANADA 0814 Version n°: 02 Date de révision: 06-Février-2022 Date d'émission : 25-Octobre-2021







## 15. Informations sur la réglementation

## Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

## Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

## Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

## Gaz à effet de serre

Non inscrit.

## Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

## Règlements internationaux

## Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

## Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

## Convention de Bâle

Sans objet.

#### **Inventaires Internationaux**

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)\*

Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Oui

Inventaire philippin des produits et substances chimiques **Philippines** Non

(PICCS)

Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

Date de publication 25-Octobre-2021 06-Février-2022 Date de la révision

Version n° 02

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes Avis de non-responsabilité

informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified

in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use,

processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la

révision

Données écologiques: Autres effets nocifs

SDS CANADA 0814 Version n°: 02 Date de révision: 06-Février-2022 Date d'émission : 25-Octobre-2021

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

Identificateur de produit

PLEXUS® AO420/MA920/420/1020/1023 Activateur

Autres moyens d'identification

SKU# 0641

Usage recommandéNon disponible.Restrictions d'utilisationAucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle Numéro de téléphone 978-777-1100

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Non classé.

Fournisseur Non disponible.

## 2. Identification des dangers

Dangers physiquesPeroxydes organiquesType FDangers pour la santéCorrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 2Lésions oculaires graves/irritation oculaireCatégorie 2ASensibilisation cutanéeCatégorie 1

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une

allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence

**Prévention** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Ne pas fumer. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Tenir au frais. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT

AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent

d'extinction approprié.

Stockage Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker à une

température ne dépassant pas 25 °C/77 °F. Stocker séparément.

Nom de la matière : PLEXUS® AO420/MA920/420/1020/1023 Activateur 0641 Version n°: 03 Date de révision: 04-Mai-2020 Date d'émission : 10-Octobre-2019

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

**Autres dangers** 

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

## Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
peroxyde benzoylique		94-36-0	15 - 40
DIISODECYL ADIPATE		27178-16-1	15 - 40
Résine époxyde :reaction Product Of Bisphenol A And Epichlorohydrin (refer To Epichlorohydrin)		25068-38-6	15 - 40
Dibenzoate de dipropylène glycol		27138-31-4	1 - 5
SULFATE DE MAGNÉSIUM		7487-88-9	1 - 5
STYRENE BLOCK POLYMER WITH ISOPRENE, Hydrogéné		68648-89-5	1 - 5
STYRENE-ETHYLENE/BUTYLENE -STYRENE BLOCK COPOLYMER		66070-58-4	1 - 5
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		10 - 30

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

## 4. Premiers soins

Inhalation Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas

d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les Contact avec les yeux lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Ingestion

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Agents extincteurs

inappropriés

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Risques d'incendie généraux

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Se retirer immédiatement si un son croissant provient d'un dispositif de sécurité d'évacuation ou en cas d'une décoloration des réservoirs causée par un incendie.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres

substances en cause.

Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Nom de la matière : PLEXUS® AO420/MA920/420/1020/1023 Activateur 0641 Version n°: 03 Date de révision: 04-Mai-2020 Date d'émission : 10-Octobre-2019

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

# Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker à l'écart des autres matières.

Valeur

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

					• • • • •	•	•••
Limites	u.	evn	neitini	า ทะก	2241	ınnne	אווג
	u	CAP	<b>OSITIOI</b>	PIO	1033		,,,,

ETATS-UNIS.	Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH	
Composants	Type	

BENZOYL PEROXIDE	TWA	5 mg/m3
(CAS 94-36-0)		· ·

## Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur	
BENZOYL PEROXIDE	TWA	5 mg/m3	
(CAS 94-36-0)			

## Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques. Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Type	Valeur
BENZOYL PEROXIDE (CAS 94-36-0)	TWA	5 mg/m3

## Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	туре	vaieur	
BENZOYL PEROXIDE	TWA	5 mg/m3	
(CAS 94-36-0)			

## Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	туре	Valeui	
BENZOYL PEROXIDE	TWA	5 mg/m3	
(CAS 94-36-0)			

Nom de la matière : PLEXUS® AO420/MA920/420/1020/1023 Activateur

0641 Version n°: 03 Date de révision: 04-Mai-2020 Date d'émission : 10-Octobre-2019

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

 Composants
 Type
 Valeur

 BENZOYL PEROXIDE
 TWA
 5 mg/m3

BENZOYL PEROXIDE (CAS 94-36-0)

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants Type Valeur

BENZOYL PEROXIDE 15 minutes 10 mg/m3

(CAS 94-36-0)

8 heures 5 mg/m3

Valeurs biologiques limites

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et

à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Un écran facial est

recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Protection respiratoire

**Dangers thermiques** 

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Visqueux. Liquide.

**État physique** Liquide.

Forme Visqueux. Liquide.

Couleur Bleu. Odeur Léger

Seuil olfactif Non disponible.

pH 6

Point de fusion et point de

congélation

103 °C (217.4 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition

Non disponible.

Point d'éclair 485.0 °C (905.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

Non disponible.

inférieure (%)

Limites d'inflammabilité -

Non disponible.

supérieure (%)

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Nom de la matière : PLEXUS® AO420/MA920/420/1020/1023 Activateur

0641 Version n°: 03 Date de révision: 04-Mai-2020 Date d'émission : 10-Octobre-2019

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur

0.00005 hPa estimation

Densité de vapeur Densité relative

Non disponible. Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage

n-octanol/eau

Non disponible.

**Température** 

80 °C (176 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

**Autres informations** 

1.16 g/cm3 estimation Densité

Propriétés explosives Non explosif.

Combustible IIIB estimation Classe d'inflammabilité

Non oxydant. Propriétés comburantes 1.16 estimation Densité

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Acides. Agents comburants forts. Matières combustibles. Alcools Amines.

Conditions à éviter Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Rayonnement

solaire. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Inhalation

Provogue une irritation cutanée. Peut provoguer une allergie cutanée. Contact avec la peau

Provoque une sévère irritation des yeux. Contact avec les yeux

Ingestion Les connaissances sur les dangers pour la santé sont incomplètes.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et

toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et

des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

**Espèces** Résultats d'épreuves Composants

peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0)

Aiguë **Orale** 

**DL50** Rat 7710 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Nom de la matière : PLEXUS® AO420/MA920/420/1020/1023 Activateur

0641 Version n°: 03 Date de révision: 04-Mai-2020 Date d'émission : 10-Octobre-2019

5/8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0) Irritant

Sensibilisation respiratoire La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

peroxyde benzovlique (CAS 94-36-0) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Danger par aspiration La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

3.46 peroxyde benzoylique

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex..

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

**TMD** 

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Nom de la matière : PLEXUS® AO420/MA920/420/1020/1023 Activateur SDS CANADA

0641 Version n°: 03 Date de révision: 04-Mai-2020 Date d'émission : 10-Octobre-2019

## **IMDG**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon

Non déterminé(e).

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

## 15. Informations sur la réglementation

## Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

## Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

## Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Nom de l'inventaire

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

## Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

## Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

## Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

## Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

## **Inventaires Internationaux**

Pays ou région

Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

Date de publication10-Octobre-2019Date de la révision04-Mai-2020

Nom de la matière : PLEXUS® AO420/MA920/420/1020/1023 Activateur SDS CANADA

En stock (Oui/Non)\*

#### Version n°

03

## Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : PLEXUS® AO420/MA920/420/1020/1023 Activateur 0641 Version n°: 03 Date de révision: 04-Mai-2020 Date d'émission : 10-Octobre-2019